



Réunion Conseil Municipal du mardi 25 janvier 2022

Compte-rendu simplifié

Présences : DAVID Martine, DESMARE Arnaud, FLAMENT Jean Paul, FOISSOTTE Marc, GEORGEON Denis, JACQUES Myriam, LANDRY Michel, LAUBEPIN Véronique, MAGNIN Bernard, MARINONI Catherine, MARTIN Gérard, PIOTELAT Pierre, ZABOTTI Chantal et CHAUCHEFOIN Gérard.

Bon pour pouvoir : RAS

Absences : PANNAUX Patrice

Approbation du dernier CR : RAS (demande photos pour site Internet).

Intervention « Au contact des équipes municipales » des deux conseillers départementaux du canton DOLE 2.



Florence MAUPOIL



Stéphane CHAMPANHET

Huitième Vice-présidente en charge de l'autonomie, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Florence MAUPOIL :

1^{re} COMMISSION : FINANCES & CONTRACTUALISATIONS ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

2^e COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES (ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES HANDICAPÉES, INSERTION)

Stéphane CHAMPANHET :

3^e COMMISSION : AIDE AUX TERRITOIRES, TOURISME, HABITAT, AGRICULTURE, ÉDUCATION, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE

4^e COMMISSION : ROUTES ET VÉLOROUTES, BÂTIMENTS, COLLÈGES, DOMAINES ET ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Les deux conseillers départementaux présentent leurs activités respectives au sein du Conseil Départemental et apportent leurs commentaires sur les liens de proximité qu'ils souhaitent maintenir et développer avec les maires et les équipes municipales du canton (en y intégrant les associations locales). Des précisions sont données concernant les différents soutiens que peut apporter le Département dans l'accompagnement des projets communaux.

1 - Délibérations :

11 - Avis sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura.

Le CDG 39 a été informé par le Président de la CAGD qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 les effectifs de la CAGD dépasseront le seuil d'affiliation obligatoire au CDG 39 (350 agents) et sollicite la désaffiliation de la CAGD du CDG 39.

Conformément à la loi, la demande de la CAGD est portée à la connaissance de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion.

Un droit d'opposition à cette demande de désaffiliation est conféré aux collectivités et établissements publics affiliés par les dispositions du quatrième alinéa de l'article 15 de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984, au terme desquelles « il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou pour les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. »

Il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la demande de désaffiliation de la CAGD.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

12 - Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie (électricité)

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire explique que le sujet, objet de la présente délibération, a été évoqué à plusieurs reprises depuis l'installation du nouveau Conseil Municipal. Lors de la création des différentes commissions municipales, Monsieur Denis **GEORGEON** a été missionné par les membres du Conseil Municipal afin de faire un état et un suivi de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et plus spécialement celui de l'électricité.

A cet effet, Monsieur **GEORGEON** a consulté sans résultat probant différents fournisseurs et réalisé plusieurs simulations commerciales et financières sur des scénarios futurs de consommation (dépenses) électrique de la commune.

Pour autant, la lecture et l'étude, menées conjointement par Monsieur **GEORGEON** et Monsieur le Maire, de la récente proposition conduite par le SIDEC montre la présence de nombreux avantages. En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'offre établie par le SIDEC.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **accepte les termes de l'acte constitutif** du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **autorise l'adhésion de la commune** en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **autorise le maire à signer** l'acte constitutif du groupement,

- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de .../EPCI.... Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

13 - Règlement local de Publicité Intercommunal - Avis sur le projet

Concertation sur le RLPI en cours d'élaboration

Le Grand Dole élabore son règlement local de publicité intercommunal (RLPI). Le projet a été arrêté en conseil communautaire du 16 décembre 2021. **Pour consulter les documents en ligne :**

Récapitulatif du projet :

- Diaporama récapitulatif du Comité de Pilotage du 26.10.2021
- Bilan de la concertation
- Délibération d'arrêt du projet de RLPI

Tome 1 : Rapport de présentation - ARRÊT du 16/12/2021

1. Introduction et Réglementations existantes
2. Diagnostic des publicités et pré-enseignes
3. Diagnostic des enseignes
4. Orientations RLPI et justifications

Tome 2 : Règlement - ARRÊT du 16/12/2021

- Règlement écrit

Tome 3 : Annexes - ARRÊT du 16/12/2021

- Sommaire et lexique
- Arrêtés de limites d'agglomérations
- Zonage CA du Grand Dole
- Zonage Centre-Ville de Dole
- Plan des limites d'agglomérations

Comme le prévoient les articles L. 153-15 et R. 153-5 du Code de l'urbanisme - auquel renvoie l'article L. 581-14-1 du Code de l'environnement - le projet arrêté de RLPI a été soumis pour avis aux Communes membres du Grand Dole par un courrier daté du 13 janvier 2022 afin que le Conseil municipal puisse rendre un avis sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet de RLPI.

Il appartient désormais au Conseil municipal de se prononcer sur le projet arrêté de RLPI du Grand Dole.

CONSIDERANT que les objectifs du règlement local de publicité intercommunal sont :

- **Limiter l'impact de la publicité** extérieure sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti, notamment au sein du périmètre protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole ;
- **Améliorer la qualité des axes structurants** notamment les entrées de ville de Dole
Améliorer la qualité des zones d'activités notamment celles situées sur Dole où la réglementation nationale est plus souple que dans les autres zones d'activités ;
- **Adapter la réglementation nationale** aux caractéristiques du territoire ;
- **Adopter des règles d'extinction nocturne** des publicités, enseignes et pré-enseignes lumineuses ;
- **Tenir compte des nouveaux procédés et nouvelles technologies** en matière de publicité.

CONSIDERANT que le projet arrêté de RLPi du Grand Dole répond à ces objectifs ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal - après en avoir délibéré - décide,

- **De prendre acte du projet de RLPi** arrêté qui lui a été soumis par le Conseil communautaire du Grand Dole ;
- **D'émettre un avis favorable** sur le projet de RLPi arrêté ;
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires l'exécution de la présente délibération.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

14 - Démolition de la ferme PERNOT - Choix de l'entreprise

Après analyse des différents devis remis par les entreprises sollicitées les membres de la commission « Travaux et Urbanisme », réunis en séance le mardi 18 janvier 2022, proposent aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise MONTHOLIER (entreprise moins disante) pour assurer la réalisation des travaux de mise à nue de la parcelle.

Le montant du devis s'élève à 38 080€ HT.

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

15 - Fonds de concours CAGD 2022 et DST 2022

Aménagement du Cœur de village - Démolition d'un bâtiment agricole

Pour construire le plan prévisionnel des dépenses relatives à la réalisation des travaux faisant l'objet de la précédente délibération, Monsieur le Maire sollicite de la part des membres du conseil municipal l'autorisation d'engager des demandes d'aides financières auprès du département au titre de la DST pour un montant de 7616€, auprès de la CAGD au titre du fonds de concours pour un montant de 12 000€. Le reste à charge pour la commune s'élèverait ainsi à 18 464€.

- **DST sollicitée : 7616€**
- **Fonds de concours CAGD sollicité : 12 000€**
- **Commune : 18 464€**

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

16 - Location salle des fêtes : nouvelle tarification

Monsieur le Maire attire depuis plusieurs années l'attention des élus communaux sur la présence d'un déficit financier chronique lié au fonctionnement de la salle des fêtes. Ce constat est à l'origine de la création d'une commission spécifique « Salle des fêtes » installée dès le 23 juin 2020 (Délibération 2020-27).

En s'appuyant sur une enquête réalisée auprès d'une quinzaine de communes (en majeure partie appartenant à la CAGD), les membres de la commission ont retenu plusieurs « leviers » permettant de trouver des financements complémentaires à la seule location des locaux (par exemple location de la vaisselle aujourd'hui mise gracieusement à disposition, d'un aspirateur...). La consultation réalisée auprès des autres communes met également en évidence que les tarifs appliqués à ce jour pour la location de la salle des fêtes crisseyloise sont largement inférieurs à ceux pratiqués généralement pour l'utilisation d'un bien similaire. Cet « écart » s'explique en partie par une non réactualisation des tarifs depuis de très (trop) nombreuses années (dans tous les cas antérieurement à l'année 2014). En fonction du résultat comptable de fonctionnement, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'apporter une modification des tarifs de location.

Monsieur le Maire précise qu'une expertise technique est conduite également dans un même temps afin de rechercher des gains significatifs complémentaires notamment au niveau de la consommation de gaz et d'électricité.

C'est en prenant en compte les différents éléments de l'étude réalisée par les membres de la commission et sur proposition de ces derniers que Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal les tarifs « réactualisés » et applicables à la date du 1^{er} juillet 2022.

	<u>Crisseylois</u>	<u>Asso.Crisseylois</u> (1)	Extérieurs (2)	A Usage prof.	
		Sans Objet	250€	320€ de 8 à 12h ou de 14 à 18h	
1 jour	240€	180€	350€	450€	<u>du</u> au
2 jours	320€	Sans Objet	480€	580€	<u>du</u> au
3 jours	440€	Sans Objet	720€	720€	<u>du</u> au

Cas particuliers de réunion :

- Associations Crisseyloises : 1x/an gratuité
- d'après funérailles : **gratuit pour les habitants de Crissey** (3)
Pour les extérieurs (3) : 1/24 du tarif par heure de présence (maxi 3h)
- d'entités de l'Administration ayant des activités au sein de la commune : gratuité 1x/an avec participation de 50€ (4).
- de partis politiques : 100€ pour une réunion d'une durée < ½ journée ; 350€ si durée > ½ journée

(1) : Associations Crisseyloises : voir article 5-1 du contrat de location

(2) : par définition, personne ne résidant pas à Crissey.

(3) : si défunt inhumé au cimetière de Crissey.

(4) : DDT, ONF, Grand Dole, Syndicat Intercommunal... par exemple

Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Communications :

21 - Compte-rendu réunion commission « Travaux et Urbanisme » du 18 janvier 2022 (voir document en annexe du présent CR)

22 - Synthèse des réflexions du groupe de travail « Salle des fêtes ».

Véronique LAUBEPIN donne lecture de décisions « fonctionnelles » prises par le groupe de travail. L'organisation de la mise à disposition de la vaisselle, de la mise en place et rangement des tables et de l'utilisation de l'armoire chauffante seront optimisées lors des prochaines locations.

La recherche d'un(e) employé(e) pour assurer les états des lieux n'a pas encore aboutie. Un contact est établi avec une personne travaillant pour la commune de Villette. A suivre.

3 - Points divers :

31 - « Bouquinerie » Réalisation d'une armoire (en préparation)

32 - Parcours randonnée : devis en cours pour les supports (pieds) des panneaux ainsi que pour la réalisation des panneaux.

33 - Mises à jour site Internet : commande bois 2022, inscription « journée citoyenne », nouveaux horaires déchetterie, photos des élus...

4 - Autres Points :

41 - Rappel : Elections présidentielles et législatives

- 10 et 24 avril

- 12 et 19 juin

42 - Groupe de travail SICTOM « déchets verts » : 1ère réunion le lundi 28 février à 18h30

Inscription avant le 11 février : n.meux@sictomdole.fr

Réunion Commission Travaux et Urbanisme

Mardi 18 janvier 2022

Compte rendu simplifié

Déploiement de la fibre optique

Fibre optique : réception boitiers et armoire par les services du département le lundi 17 janvier (ci-dessous compte-rendu de Pierre PIOTELAT)

Pose des poteaux supplémentaires à venir. Information donnée aux riverains

« Les contrôles qui seront réalisés dans cette journée vont représenter environ 20% de l'ensemble, le reste sera réalisé ultérieurement car la totalité doit être testée

1 - Infrastructures déjà réalisées :

2 - Réseaux déjà tirés :

3 - Génie civil au droit de l'armoire NRO :

4 - Planning prévisionnel :

- l'implantation des poteaux doit être réalisée courant janvier

- installation et tirage des FO par la suite

- contrôles et tests finaux : mars ou avril 2022

- délai "commercial" de 10 semaines avant que les FAI ne puissent intervenir

- objectivement, le responsable en place assure que fin juin est une date envisageable de mise à disposition. »

Travaux propriété PERNOT :

Démolition et nettoyage - Choix de l'entreprise :

La commission donne un avis favorable à l'offre présentée par l'entreprise MONTHOLIER.

Dépose d'un dossier de demande d'aide au titre du Fonds de concours CAGD.

Création de deux logements locatifs :

26 réunions de chantier à ce jour :

En plus :

- ✚ Des aléas dans la phase de démolition (mur intérieur, solivage...).
- ✚ Révision sur le montant des travaux (indice BT).
- ✚ Mur séparatif avec le riverain.
- ✚ Transformation du préau en locaux de rangement.

En moins :

- ✚ Des mesures économiques compensatoires (1/2 plancher dans les combles)
- ✚ Mise en place de deux fermes (charpentier) à la place de travaux de maçonnerie
- ✚ Traitement en interne de la prestation « Déplombage »
- ✚ Mise à jour des taux de TVA (5.5/10/20%).

Suivi du plan prévisionnel financier TTC maîtrisé (plan établi avec un taux de TVA à 20%).

Poursuite de la sécurisation des déplacements et création de nouveaux aménagements de voirie :

Création d'un mini giratoire

Intervention Cabinet COLIN (géomètre) le 7 février (plan d'alignement).

Achat anticipé des premiers matériaux (15 000€)

Plan annuel de maintenance de la voirie :

Suite du programme établi en juin 2020 : Impasse de la rue de la Cour des Chênes, rue de l'Eglise...

Installation Caméras de vidéosurveillance :

1^{ère} caméra installée.

Formation à l'utilisation du logiciel vendredi 11 février (Pierre PIOTELAT, Véronique LAUBEPIN, Patricia PINOT et Gérard CHAUCHEFOIN).

Achat mutualisé des registres (document réglementaire pour consultations des vidéos).

Pétition demande ralentisseur rue des Vergers : suite à donner ?

Synthèse de l'analyse réalisée avec la mise à disposition et installation d'un équipement de contrôle CAGD). Période du 8 novembre 9h00 au 22 novembre 2021 à 12h00

2521	Nombre total de véhicules dans les deux sens
194	Débit moyen journalier (13 jours*194 = 2521)
8	Débit moyen horaire
187	Débit moyen de jour
7	Débit moyen de nuit

85% des usagers roulent à une vitesse inférieure à 50/53 km/H soit 2142 véhicules

50% des usagers roulent à une vitesse inférieure à 40/43 Km/h soit 1260 véhicules

15% des usagers roulent à une vitesse inférieure à 29/30 Km/h soit 378 véhicules.

Sur 2521 véhicules :

455 véhicules Entre 52 et 60 km/h soit 18,04% des usagers

102 véhicules Entre 62 et 70 Km/h soit 4,04% des usagers

13 véhicules Entre 70 et 80km/h soit 0,51% des usagers

Chauffage Salle des fêtes :

- La batterie de chauffe est remplacée (fonctionnement à suivre).
- 🔧 La chaudière de la mairie donne des signes de fatigue (son remplacement entrera dans le programme prévisionnel général d'investissement 2022)

Chauffage logements locatifs :

- Remplacement de plusieurs chaudières à programmer rapidement. Devis en cours Vu avec l'entreprise BONNIN (chaudière neuve en attente).

Château de CRISSEY :

Sollicitation du Maire de DOLE et des services pour une rétrocession de la voirie (courrier en date du 9 novembre 2021).

Enquête « Réseaux » en cours : présence conduite GAZ, câbles ELEC BT et MT...

Relevé consommation Eau Potable (SOGEDO) :

Radio et télérelève (compteur technologie Ultra son, tête radio). Le projet présenté à plusieurs reprises dans le cadre du SIE Région de DOLE rencontre des « objections » de la part de certains maires (en plus dans une période « tendue », tarifs en hausse). En conséquence le projet est reporté.

Alarme Anti intrusion MAIRIE :

Prévoir son remplacement (devis 2020 en cours de réactualisation)
Variante pour l'installation d'une alarme dans le garage / atelier.